



Dossier n°1

Septembre 2012

"Refondation de l'école"

Fidèle à sa tradition, Force Ouvrière est très prudente vis-à-vis de ces concertations où tout le monde est invité à participer à l'élaboration de la loi.

L'indépendance syndicale nous commande de poser les revendications quel que soit le gouvernement en place, quelle que soit la majorité politique au pouvoir. En aucun cas, FO n'abandonnera ses revendications pour devenir co-législateur et accompagner les « réformes » ni n'acceptera des reculs au nom du « réalisme », de la « modernité », de la « crise », des « rapports des experts »...

Nous avons déjà connu de « grandes concertations » préparant des lois sur l'Ecole.

Chacun a en mémoire la loi d'orientation de 1989 (ministre Jospin) qui a notamment supprimé le droit au logement et le droit à la retraite à 55 ans pour les enseignants du 1er degré, et fermé les Ecoles Normales qui offraient aux lauréats du concours 2 années de formation professionnelle initiale payées ; cette loi a aussi imposé l'obligation des projets d'école et supprimé une heure d'enseignement aux élèves.

En 2005, la loi d'orientation Fillon a mis en place l'Ecole du socle commun ; autorisant en particulier des expérimentations déréglementant les enseignements et les règles de gestion des personnels, elle a créé le cadre juridique pour l'expérimentation ECLAIR, restreint la liberté pédagogique, autorisé des recrutements de professeurs à temps partiel sous CDD...

et trois ans après, c'était le saccage des RASED, la suppression de 2 heures d'enseignement aux élèves puis, dans la foulée, au nom d'une élévation du recrutement au niveau du master, la fin de la formation initiale.

On pourrait aussi rappeler les « grandes concertations » qui ont précédé les contre-réformes des retraites. A partir d'un diagnostic plus ou moins partagé, ces opérations avaient comme seule fonction de présenter des mesures de régression comme résultant d'une consultation générale et comme les seules possibles. On n'a pas oublié le rôle alors joué par la CFDT qui se retrouve à nouveau aujourd'hui aux avant-postes pour « réformer l'Ecole » et approuver la ratification du Traité européen (TSCG), véritable camisole budgétaire pour racketter, au nom du paiement de la dette, les finances publiques et les cotisations sociales au profit des banques. **Certaines annonces, sur les rythmes scolaires par exemple, laissent penser que beaucoup de choses sont déjà décidées...**

C'est donc uniquement pour rappeler les revendications des personnels, les besoins de l'Enseignement public et décrypter publiquement certains flous inquiétants de cette « refondation de l'Ecole » que Force Ouvrière a décidé d'être présente dans le débat.

**Concertation ?
ou parodie ?**

**Tout est-il
déjà décidé ?**

Page 2

**Rythmes scolaires =
... plus de travail ?**

... plus de flexibilité ?

... atteinte au statut ?

Page 3

**"Refondation"
de l'Ecole ...
ou revendications ?**

Page 4

**Signez
la pétition FO
"rytmes scolaires" !**

Page 5

**L'info syndicale
indépendante,
c'est aussi sur le site
www.snudifo13.org**

Adhérez à FO !

Page 6

« Refondation de l'École »

Une « concertation » pour la forme, des décisions déjà prises... ?

Au CDEN du 11 septembre 2012
(Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)
« Refondation de l'école »
Thème rythmes scolaires

Après ouverture par le nouveau secrétaire général de la préfecture, **le Directeur Académique présente le cadre de cette consultation** comme la déclinaison du futur Comité Académique de l'EN (CAEN) du 18 septembre 2012 qui sur les Bouches du Rhône 13 a choisi pour thème : « Rythmes éducatifs adaptés » selon 3 axes : santé des élèves, accompagnement sur le handicap, transports scolaires.

Le ministre prévoit une annonce des orientations pour le 20 septembre, 2 jours après la réunion du CAEN.

Le recteur réunira ensuite les maires des grandes villes de l'Académie pour aborder « le système numérique dans les divers établissements ».

Le DA constate que le désir de changer fait l'unanimité, reste à définir comment, et donnera la parole à chaque type de représentant.

Sont intervenus des représentants des municipalités (Aix, Marseille, Salon, Gréasque, Penne sur Huveaune), du Conseil Général, des associations de parents d'élèves, d'associations, des IEN, des chefs d'établissements de collèges ou lycées, des représentants syndicaux des personnels de l'Éducation Nationale, ...

La déclaration du délégué FO mettait au centre la défense des personnels.

Les positions et revendications concernant les rythmes scolaires ont été réaffirmées (voir communiqué national en page suivante).

La séance est levée à la fin de la dernière intervention : aucun dialogue, aucune réponse, aucun échange, l'après midi s'est composée d'une succession d'interventions aux positions plus ou moins précises, parfois divergentes ou contradictoires.

Sur la question de la "refondation de l'école" (que le ministre présente comme un grand chantier essentiel !) :
une demi-journée sans débats au CDEN, un CAEN deux jours avant les annonces des conclusions du ministre ...

Qui peut croire encore qu'il s'agit d'une "concertation" ?

Et dans le Vaucluse voisin ... au CDEN sur la « refondation de l'École » du 18 septembre 2012

Une séance exceptionnelle, le 18 septembre, du Conseil Départemental de l'Éducation nationale avec pour objet la « refondation de l'École ».

C'est la première « concertation » à laquelle FO est convié et, d'ores et déjà, FO est informé dans l'invitation du préfet que « *le calendrier est très contraint, les conclusions des initiatives territoriales devant parvenir au ministère avant la fin du mois de septembre 2012* ».

En commençant cette réunion à 17h15, comment imaginer que les 2 thèmes soumis, à savoir *la prévention du décrochage scolaire et une école attentive à la santé des élèves*, puissent être réellement traités ?

A propos de « *la prévention du décrochage scolaire* »

Les représentants FO Vaucluse sont intervenus à plusieurs reprises pour faire valoir :

- **la nécessité d'abaisser les effectifs dans toutes les classes et de pouvoir opérer tous les dédoublements nécessaires** dans le 2nd degré,

- **le rôle irremplaçable de l'École maternelle dans la réussite scolaire** ; les représentants FO ont dénoncé la réduction année après année depuis la loi d'orientation de 1989 de l'accueil des 2 ans et même au-delà ...

- **la nécessité des RASED pour la prise en charge de la grande difficulté scolaire** ; les représentants FO ont rappelé le coup porté aux RASED au nom de l'aide personnalisée instituée par les décrets Darcos. Et les suppressions de postes des années suivantes ...

A propos d'« *une école attentive à la santé des élèves* »,

Les représentants FO ont souligné l'extrême importance de la médecine scolaire. Ses missions n'ont cessé d'augmenter : bilans, prévention, éducation à la santé, accompagnement des élèves en situation de handicap, ergonomie et conditions de scolarisation... Le fait que 19 % des élèves de grande section ne passent pas la visite d'admission au CP atteste de **la nécessité de créer des postes de médecins et d'infirmiers.**

Répondant par avance à l'objection de la pénurie de praticiens pour la médecine scolaire, FO a indiqué que l'attractivité dépendait aussi des salaires et qu'il y avait urgence à les revaloriser.

Rythmes scolaires :

**non à la remise en cause de notre statut,
non à la dégradation de nos conditions de travail !**

Communiqué du bureau national du SNUDI-FO

Rythmes scolaires : abandon du projet ministériel !

Après avoir pris connaissance des déclarations du Ministre le 24 août lors de l'université d'été du PS, **le Bureau National du SNUDI-FO réuni les 30 et 31 août rappelle avec la FNEC FP-FO sa totale opposition à «la possibilité de penser autrement l'articulation du temps scolaire et du temps éducatif au sein de la même journée en liaison avec (...) les collectivités locales ».**

Pas plus qu'il **ne saurait accepter la dénonciation par le même ministre « des égoïsmes corporatistes »** en direction des enseignants et de tous ceux qui ne partagent pas son point de vue sur ce sujet.

Après les déclarations sur « le retour aux 4 jours et demi dans les écoles » et la « réduction des congés d'été » **un projet prend forme qui s'inspire largement des 10 propositions du comité de pilotage sur les rythmes scolaires mis en place par Luc Chatel.**

Pour le SNUDI-FO, la stricte séparation du scolaire et du périscolaire doit être maintenue afin de préserver le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants. Il n'acceptera aucune mise sous tutelle des enseignants par les collectivités territoriales sous quelque forme que ce soit.

C'est d'ailleurs ce qu'ont mis en échec les enseignants, bien souvent avec les parents, à dix-neuf reprises à Lyon, Angers, Mulhouse, Lille, Grenoble, Brest, en Gironde, à St Quentin dans l'Aisne au cours des deux dernières années.

De la même manière la publication, le 5 juillet, du nouveau calendrier scolaire, qui repousse la sortie au 6 juillet 2013 au prétexte d'allonger les congés d'automne à 15 jours, **ouvre la voie à une profonde remise en cause des deux mois de congés d'été.** De plus cette modification ne serait pas sans conséquences sur les congés de tous les salariés.

Le SNUDI-FO rappelle les exigences qu'il a défendues en toutes circonstances dans le comité de pilotage Chatel comme dans les groupes de travail de la concertation « Refondons l'école » de Vincent Peillon.

Le SNUDI-FO, qui s'est opposé dès le début aux décrets Darcos annualisant le temps de service des enseignants, continuera à défendre les conditions de travail des enseignants et leur statut de fonctionnaire d'Etat.

Le SNUDI-FO n'acceptera pas que la discussion sur les rythmes scolaires soit le prétexte à :

- remettre en cause le rythme 7 semaines de classe / 2 semaines de congés ainsi que les 2 mois de congés d'été ;
- augmenter le temps de présence et de travail des enseignants en généralisant, en particulier, le travail le mercredi ;
- aggraver l'annualisation du temps de service des enseignants des écoles ;
- favoriser, avec les « Projet Educatifs Locaux », la confusion entre le scolaire et le périscolaire, et placer les enseignants sous la tutelle des collectivités territoriales et des associations diverses.

*Signez la pétition FO
"rythmes scolaires" !*

"Refondation" de l'Ecole ... ou satisfaction des revendications ?

Une refondation nous dit le Larousse, c'est « *reconstruire sur des bases, des valeurs nouvelles* ».

Les bases de l'École républicaine, ce sont les lois de gratuité, d'obligation d'instruction, de laïcité qui ont établi en droit l'égalité d'accès au savoir.

S'y sont ajoutés pour la rendre effective les statuts des personnels ainsi libérés des tutelles cléricales, des pressions économiques et politiciennes.

Ces bases là ont été minées par des contre-réformes

aux habillages pédagogiques qui ont réduit les enseignements dispensés aux élèves ; au niveau de l'enseignement primaire, c'est l'équivalent d'une année entière en moins en conséquence de loi d'orientation Jospin de 1989 et des décrets Darcos de 2008.

Aucun niveau d'enseignement n'a été épargné. L'enseignement professionnel arraché au patronat à la Libération est remis en question, menacé de retomber sous la tutelle d'intérêts mercantiles.

La formation initiale des enseignants a été liquidée avec la « mastérisation » et les lauréats aux concours de recrutement sont maintenant jetés directement en responsabilité dans des classes.

Les effectifs d'enseignants et d'agents administratifs publics ont connu une véritable saignée avec 63 000 suppressions de postes depuis 5 ans tandis que n'a cessé de s'aggraver le détournement des fonds publics initié par la loi Debré au profit des écoles privées.

FO combattra toute tentative de transfert des enseignants fonctionnaires d'Etat aux collectivités territoriales et toute mesure morcelant l'Education nationale en une mosaïque d'établissements différents, gérés localement par les élus politiques et les groupes de pression.

Après des années de saccage, les salariés, parents d'élèves pour la plupart, les personnels de l'Education Nationale attendent

des mesures concrètes qui redonnent à l'école les moyens d'instruire

les jeunes générations et leur permettent d'acquérir les diplômes nationaux généraux, technologiques et professionnels les armant pour rentrer sur le marché du travail.

Si 1 355 postes ont été rétablis, ce qui marque la rentrée ce sont les **11 295 postes supprimés** au nom de la réduction des dépenses publiques sur l'autel du paiement d'une dette au profit des marchés financiers, c'est à dire des spéculateurs, banques et autres fonds de pensions.

La circulaire de rentrée publiée par M. Chatel a été maintenue et la plupart des contre-réformes engagées se poursuit :

Ecole du socle et livret de compétences institués par la loi d'orientation Fillon de 2005, envoi des stagiaires sans formation devant les élèves, réforme du lycée, dispositif de déréglementation ECLAIR sans parler de la réunionite et des évaluations de toutes sortes qui continuent... et **l'annonce d'« emplois d'avenir-professeurs »**, nouveaux emplois précaires qui pourront enseigner à peu de frais, est une mise en cause du recrutement sous statut de Fonctionnaire.

La réalité de cette rentrée, c'est aussi la baisse continue du pouvoir d'achat des personnels

de l'Éducation nationale comme de tous les fonctionnaires : les salaires nets baissent et les prix montent ! L'augmentation du point d'indice, bloqué depuis 2010, est une urgence.

D'autre part, **la réforme des rythmes scolaires** annoncée avec la recherche d'une « nouvelle articulation entre le temps scolaire et le temps éducatif » fait peser la menace de « projets éducatifs territoriaux » qui remettraient largement en cause le cadre national de l'enseignement. Les missions des personnels pourraient être redéfinis et leurs droits à congé diminués. Un poids nouveau et considérable serait donné aux collectivités territoriales et aux associations à travers la multiplication d'expérimentations génératrices d'inégalités.

Pour Force Ouvrière, se donner des marges de manœuvre suffisantes pour améliorer la situation de l'École nécessite d'en finir avec les dogmes libéraux qui ont prévalu jusqu'alors.

C'est pourquoi la Confédération FO a rappelé qu'il est « *indispensable de remettre en cause les traités qui depuis une vingtaine d'années ont ancré l'Europe dans le libéralisme économique au mépris du progrès et des droits sociaux* » et notre Confédération a confirmé « *son opposition au MES (Mécanisme européen de Stabilité) et au TSCG (Traité de stabilité, de coordination et de gouvernance)* ».

Pour FO, les bases de l'École publique laïque ne sont pas à revoir mais doivent être restaurées.

Nous avons relevé avec inquiétude l'imprécision qui entoure le terme « Ecole » dans cette refondation annoncée.

S'il s'agit de la « refondation de l'École de la République » comme le dit le ministre, que viennent faire dans la concertation le MEDEF et le Secrétariat Général de l'Enseignement catholique ?

Faut-il rappeler que les écoles privées ne sont pas un service public de l'Etat ?

CONCERTATION SUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE : il ne peut y avoir de consensus sur la destruction des droits et l'acceptation des contre-réformes.

Cette semaine s'achève la concertation mise en place le 5 juillet 2012 par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale.

FO a participé aux groupes de travail à tous les niveaux.

FO est intervenue sur ses mandats d'organisation syndicale indépendante.

A grands renforts d'arguments, les premières conclusions annoncées se voudraient consensuelles, les différences entre les organisations syndicales effacées, les divergences avec les multiples représentants de la « société civile » balayées, et tout cela au nom d'une école refondée par tous, dans une « vision commune » de l'école et de la République.

Pour FO, il n'est pas question d'abandonner les revendications sur le pupitre de la refondation. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises, le rôle de notre organisation syndicale n'est pas de colégiférer.

FO ne saurait être engagée dans une logique de consensus, et donc par les conclusions ou synthèses des divers groupes de travail, quelle qu'en soit la forme.

Pour FO, il n'est pas question de renoncer au nom d'un supposé « intérêt commun » au statut de fonctionnaire d'État des personnels, à la liberté pédagogique qui en découle, aux obligations de service, aux missions statutaires ; il n'est pas question d'accepter l'école du socle, les compétences en lieu et place des disciplines, et un statut à géométrie variable par « territoire ».

FO n'acceptera pas la territorialisation de l'école publique et le transfert des responsabilités de l'État aux régions et départements. FO n'acceptera pas que, sous couvert d'autonomie des établissements, toutes les règles statutaires soient remises en cause. FO n'accepte pas la création des emplois d'avenir professeur, contrats de droit privé en lieu et place des postes statutaires.

« Avant la France, les responsables de l'éducation écossais ont organisé un grand débat sur l'avenir de l'école et ils ont progressivement mis en place un socle de connaissances et de compétences à acquérir par les élèves. Une obligation de résultats s'est imposée au système éducatif qui vise l'amélioration de l'efficacité. (...) Un accord a été obtenu entre le gouvernement et les organisations syndicales pour transformer le statut des enseignants. Ces derniers doivent 35 heures de service dans l'établissement moyennant un maximum de 22,5 heures dans la classe » (1) .

S'il devait s'agir d'un modèle pour l'issue du grand débat sur l'école, FO s'y opposerait.

Pour la FNEC FP FO, la rentrée 2012 n'est pas achevée. Monsieur le Ministre a bien souligné que « l'école et le savoir ont été malmenés, maltraités ». Il faut agir : il est encore temps de donner un signe positif aux personnels en retirant la circulaire de rentrée Chatel, les contre-réformes contre lesquelles les personnels se sont mobilisés : STI, rythmes scolaires, stagiaires, ECLAIR, Livret Personnel de Compétences ... et de geler les suppressions de postes ...

FO invite ses sections à multiplier les initiatives : les premiers postes de professeurs des écoles redonnés résultent de la mobilisation des personnels avec leurs organisations syndicales, ils sont un encouragement à poursuivre nos demandes à tous les niveaux.

(1) Revue du ministère de l'Éducation nationale, Education-Formations, portant sur « expérimentations : innovation, méthodologie, évaluation, mars 2012 ».

**Se syndiquer,
le premier des droits ...**



**... qui permet de faire respecter
tous les autres!**

En cette rentrée scolaire, nous vous invitons à renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière.

Le SNUDI FO défend nos droits, nos garanties et notre statut.

Le SNUDI-FO, est intransigeant dans la défense des intérêts et des dossiers individuels parce qu'il l'est dans la défense des droits collectifs.

Plus que jamais, l'action revendicative syndicale et indépendante est indispensable !

**Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous ; le syndicat c'est vous !
Adhérez !**

■ Dès cette rentrée, la campagne d'adhésion 2013 est ouverte pour tous, anciens et nouveaux adhérents !

(La carte FO fonctionne à l'année civile, les collègues qui prennent leur carte 2013 dès maintenant sont considérés comme adhérents dès réception de l'adhésion. Ils recevront leur reçu fiscal pour les revenus 2013).

**SNUDI-FO 13 Carte 2013
Année scolaire 2012-2013**

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

PE Stagiaire : 75 €

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

■ Majorations : ASH, IMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl.: 6 € Dir 5-9 cl.: 10 € Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole :

à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

Déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2013 vous sera adressée début 2014.